



## COMMUNIQUE AU PUBLIC ET AU PERSONNEL

L'Office Burundais des Recettes (OBR) porte à la connaissance du public, de son personnel et de ses partenaires que, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Lutte contre la Corruption, il a mis en place un mécanisme de dénonciation de la corruption et autres mauvaises pratiques commises par ses employés. Ce mécanisme permet de dénoncer tout employé de l'OBR qui sollicite, agrée ou accepte un don, une offre ou une promesse, des présents ou des avantages quelconques en vue d'accomplir, de retarder ou d'omettre d'accomplir un acte entrant d'une façon directe ou indirecte dans le cadre de ses fonctions. La dénonciation peut être soumise à travers les canaux ci-après :

- Par téléphone en appelant au numéro vert (gratuit) 500 ;
- En ligne en passant par l'application sécurisée postée sur le site officiel de l'OBR (<http://www.obr.bi>), services en lignes « dénonciation de la corruption et autres mauvaises pratiques ». Après avoir choisi la langue, suivre les indications pour soumettre la dénonciation ;
- Par courrier confidentiel adressé au Commissaire Général ou au Directeur de l'Audit Interne et Assurance Qualité ou déposé dans une des boîtes à suggestion se trouvant à tous les Bureaux de l'OBR ;
- Par envoie d'un e-mail à l'adresse suivante : « [denonciation.corruption@obr.gov.bi](mailto:denonciation.corruption@obr.gov.bi) » ;
- Par message SMS ou WhatsApp envoyé au numéro (+257) 77510975 ;
- Par présence physique en s'adressant au Commissaire Général de l'OBR à l'immeuble VIRAGO 6<sup>ème</sup> étage ou au Directeur de l'Audit Interne et Assurance Qualité au 5<sup>ème</sup> étage.

La dénonciation est traitée en toute confidentialité de façon à préserver l'identité du dénonciateur. Le dénonciateur peut soumettre sa dénonciation en révélant son identité ou en gardant l'anonymat.

Commissaire Général de l'OBR

Hon. Audace NIYONZIMA